

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Le huit février deux mille vingt-trois , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 1/2/23 , se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSE, Sonia VOUZELAUD, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Claude BRUYAS, Elodie LAURENT

Soit douze membres présents sur quatorze en exercice.

**REHABILITATION DE L AIRE DE JEUX
DE LA PLACE DE LA MAIRIE
DEMANDE DE DETR**

Mr le Maire présente le projet de réhabilitation et de modernisation de l'aire de jeux située sur la place de la mairie.

Cet aménagement, datant des années 90, est devenu un lieu de vie et de rassemblement multigénérationnel au fil des années. Il est également le terrain de sport de l'école, le point de départ des circuits de randonnée de la commune et un espace d'échange de livres. L'emplacement est idéal, avec le parking ombragé de la place à proximité immédiate, bordé par deux quais de bus STAS et situé juste en face du bar-restaurant.

Cet espace très utilisé mérite une rénovation afin qu'il puisse conserver tout son intérêt aux yeux de nos habitants et des nombreux visiteurs de notre village.

Trois objectifs sont poursuivis :

- rendre l'espace plus moderne en installant de nouveaux équipements :
 - Un city stade (football, basketball, jeux de filet, tout en maintenant l'activité pétanque possible à l'intérieur de l'enceinte)
 - Pétanque
 - Fitness
 - Jeux de plateau / table de pique-nique
 - Nouveaux jeux d'enfants
 - Mobilier de détente
- sobriété écologique

Le projet visera l'économie tant au niveau de l'investissement initial que de la gestion de son fonctionnement et de son entretien futur :

- Traitement des problématiques actuelles d'eau de ruissellement entraînant des coulées de sable
- Modification de l'éclairage avec passage en LED
- Utilisation d'un maximum de matériaux recyclés et ne nécessitant pas ou peu d'entretien.
- Conservation des jolis spécimens d'arbres qui apportent calme et fraîcheur.

- Rénovation de l'hôtel à insectes installé par l'école il y a quelques années
- valorisation de l'entrée principale du village : située juste à côté de l'entrée du bourg, cet espace doit refléter l'esprit de convivialité du village en mettant en valeur un espace accueillant, dynamique et moderne

Coût de l'opération et financement prévus :

Désignation	cout Ht	Cout TTC
Terrassement mise en forme finition	36 086,53 €	43 303,84 €
city stade	34 635,00 €	41 562,00 €
agrès de Fitness / jeux enfants	15 086,00 €	18 103,20 €
mobilier urbain	12 628,09 €	15 153,71 €
modification électrique	3 986,04 €	4 783,25 €
mise en place béton pour scellement (fait par employés communaux)	968,00 €	1 161,60 €
imprévus	6 000,00 €	7 200,00 €
TOTAL	109 389,66 €	131 267,59 €

Plan de financement	montant en €	%
ETAT DETR	21 877,93 €	20,00%
ANS Plan d'équipements sportifs de proximité	43 755,86 €	40,00%
Saint Etienne Métropole Plan de Relance	21 877,93 €	20,00%
Commune	21 877,93 €	20,00%
TOTAL	109 389,66 €	100,00%

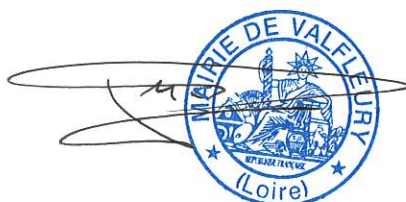
Pour l'aider dans son financement, la commune de Valfleury sollicite l'Etat, par le biais d'une demande de DETR pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération ci-dessus décrite
- Demande une subvention à l'Etat, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2023, pour financer l'opération ci-dessus décrite
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
VALFLEURY, le 9/2/23

Le Maire
Denis LAURENT



**REHABILITATION DE L AIRE DE JEUX
DE LA PLACE DE LA MAIRIE
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
A ST ETIENNE METROPOLE
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Mr le Maire présente le projet de réhabilitation et de modernisation de l'aire de jeux située sur la place de la mairie.

Cet aménagement, datant des années 90, est devenu un lieu de vie et de rassemblement multigénérationnel au fil des années. Il est également le terrain de sport de l'école, le point de départ des circuits de randonnée de la commune et un espace d'échange de livres. L'emplacement est idéal, avec le parking ombragé de la place à proximité immédiate, bordé par deux quais de bus STAS et situé juste en face du bar-restaurant.

Cet espace très utilisé mérite une rénovation afin qu'il puisse conserver tout son intérêt aux yeux de nos habitants et des nombreux visiteurs de notre village.

Trois objectifs sont poursuivis :

- rendre l'espace plus moderne en installant de nouveaux équipements :
 - Un city stade (football, basketball, jeux de filet, tout en maintenant l'activité pétanque possible à l'intérieur de l'enceinte)
 - Pétanque
 - Fitness
 - Jeux de plateau / table de pique-nique
 - Nouveaux jeux d'enfants
 - Mobilier de détente
- sobriété écologique

Le projet visera l'économie tant au niveau de l'investissement initial que de la gestion de son fonctionnement et de son entretien futur :

- Traitement des problématiques actuelles d'eau de ruissellement entraînant des coulées de sable
- Modification de l'éclairage avec passage en LED
- Utilisation d'un maximum de matériaux recyclés et ne nécessitant pas ou peu d'entretien.
- Conservation des jolis spécimens d'arbres qui apportent calme et fraîcheur.
- Rénovation de l'hôtel à insectes installé par l'école il y a quelques années

- valorisation de l'entrée principale du village : située juste à côté de l'entrée du bourg, cet espace doit refléter l'esprit de convivialité du village en mettant en valeur un espace accueillant, dynamique et moderne

Coût de l'opération et financement prévus :

Désignation	Coût HT	Coût TTC
Terrassement mise en forme finition	36 086,53 €	43 303,84 €
city stade	34 635,00 €	41 562,00 €
agrès de Fitness / jeux enfants	15 086,00 €	18 103,20 €
meublier urbain	12 628,09 €	15 153,71 €
modification électrique	3 986,04 €	4 783,25 €
mise en place béton pour scellement (fait par employés communaux)	968,00 €	1 161,60 €
imprévus	6 000,00 €	7 200,00 €
TOTAL	109 389,66 €	131 267,59 €

Plan de financement	montant en €	%
ETAT DETR	21 877,93 €	20,00%
ANS Plan d'équipements sportifs de proximité	43 755,86 €	40,00%
Saint Etienne Métropole Plan de Relance	21 877,93 €	20,00%
Commune	21 877,93 €	20,00%
TOTAL	109 389,66 €	100,00%

Pour l'aider dans son financement, la commune de Valfleury sollicite un fonds de concours auprès de St Etienne Métropole, dans le cadre de son Plan de Relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération ci-dessus décrite
- Demande un fonds de concours de 21 877.93 € à St Etienne Métropole, dans le cadre de son Plan de Relance, pour financer l'opération ci-dessus décrite
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR ST ETIENNE METROPOLE COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16/2/22

Mr le Maire explique qu'il convient de compléter la délibération du 16/2/22 concernant l'instruction des autorisations du droit des sols effectuée par St Etienne Métropole.

Dans cette délibération, le Conseil avait décidé de transmettre toutes les ADS à St Etienne Métropole, ce qui correspond au niveau 1 de l'offre de SEM.

En plus du choix du niveau, des options pouvaient être choisies : Autorisations de travaux, certificats de conformité et règlement local de publicité intercommunal.

Il est proposé de retenir les options autorisations de travaux et certificats de conformité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient les options « autorisations de travaux » et « certificats de conformité » dans le cadre de l'instruction des ADS par SEM
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

MEDIATHEQUE NOUVELLE TARIFICATION DU RESEAU ITINERANCES

Mr le Maire présente la nouvelle grille de tarifs du réseau Itinérances, auquel appartient la médiathèque de Valfleury, approuvé par le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier :

- pour les habitants et collectivités de la commune :

- * 10 € pour les adultes et les collectivités non municipales
- * gratuité pour les enfants, les étudiants, l'école, les collectivités municipales, les employés et les bénévoles des médiathèques

- tarifs hors réseau :

- * 30 € pour les adultes et les collectivités
- * 10 € pour les enfants.

La carte lecteur est gratuite pour tous et sera facturée 2 € en cas de perte ou de dégradation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire ci-dessus présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POINTS PRESENTS A L ORDRE DU JOUR NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

- Choix du nom de la salle des fêtes : un sondage a été réalisé auprès de habitants pour connaître leurs préférences parmi un choix de 4 noms possibles :

- « la Val Fleurantine » a recueilli 21 votes
- « la Val des Fêtes » a recueilli 21 votes
- « la Val Durèze » a recueilli 3 votes
- « la Salle des Fêtes de Valfleury » a recueilli 14 votes.
- un habitant a proposé de la nommer « salle Michel Maissonnette »

Les deux premières propositions recueillant le même nombre de votes, il va être demandé aux élèves de l'école d'exprimer à leur tour leur préférence entre les deux noms, afin de pouvoir les départager

- Evolution de la gestion des déchets : depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se trient, dans les sacs jaunes :

- emballages en plastique : bouteilles, flacons, pots de yaourts, barquettes, tubes, sacs, sachets, film plastiques, etc
- emballages en métal : boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols, capsules de café, etc
- emballages en papier et carton : briques alimentaires, cartons de pizzas, boîtes à œufs, sachets en papier, etc
- tous les papiers : journaux, enveloppes, magazines, courriers, livres, etc

A savoir : les emballages n'ont pas besoin d'être nettoyés, il suffit de les vider. Ils peuvent être aplatis et doivent être séparés les uns des autres.

Le verre doit toujours être déposé dans les bennes à verre et les textiles et maroquinerie dans les containers de récupération. Tous ces objets sont recyclés.

D'ici 2025, St Etienne Métropole va fournir des composteurs individuels à tous les foyers des communes rurales et va installer, dans les villes, des points de dépôts de composteurs (1/400 habitants) tous les 200 m afin que les personnes puissent y déposer leurs déchets compostables.

L'objectif de St Etienne Métropole est de diminuer de 100 000 tonnes les déchets non recyclés d'ici à 2030.

ECOLE

- Dénomination de l'école « Ecole Eliane Galland » : l'enseigne imitera une ardoise noire bordée d'un cadre en bois. Le graphisme est en cours de choix. Le comité de préparation de la cérémonie de nomination sera composé de la commission communale « affaires scolaires » accompagnée d'Eliane Galland et de trois autres élus, anciens élèves de cette dernière : Gilbert Bonjour, Marc Bonjour et Daniel Brosse (suppléant).

La maquette d'invitation sera réalisée par les élèves afin de les associer au projet.

- Jury de lecture : les CM2 vont participer au « Concours des petits champions de la lecture ». Afin d'entraîner les élèves à cette épreuve, Maëlle Laurent, enseignante, a organisé un jury, le 20 janvier dernier composé de

l'enseignante, de Garance Laurent (lauréate 2022), de Gisèle Perrin (représentant la médiathèque), de Sonia Vouzelaud (adjointe au maire) et de parents. Parmi les 6 élèves concourant, la lauréate du jury a été Lola Vicente Goncalves . Elle participera à la compétition départementale.

- Les élèves de l'école ont participé à la plantation d'une haie sur un terrain agricole de Daniel Brosse. Cette opération a été réalisée en collaboration avec St Etienne Métropole et la Fédération des Chasseurs de la Loire, dans un but écologique

- La fréquentation du périscolaire est en forte hausse cette année : + 30 % en 2022 par rapport à 2021. Cela pose parfois des problèmes d'encadrement ; ainsi, pour le périscolaire du lundi soir, il sera fait appel, le cas échéant, à Nolan Mure ou Christian Freycon, employés communaux, pour assurer une aide

COMMUNICATION – CULTURE

- La vidéo de présentation de la commune pour le site internet, réalisée par le photographe, n'a pas donné satisfaction. Elle sera refaite au printemps

- Les personnes qui posent des questions sur Illiwap doivent laisser leurs coordonnées afin que l'on puisse leur répondre

VOIRIE

- Plusieurs demandes de devis ont été formulées pour :

- la réfection de la grille d'évacuation de l'eau de la rue de la Tour
- des travaux au début du chemin des Plantées pour le prolongement du trottoir en béton balayé afin de faciliter une entrée.
- un décaissement vers la place de l'Ange
- une reprise momentanée d'un chemin à Crévieux (le temps de réalisation d'une réhabilitation de maison)

- Des sacs de sel sont mis à disposition dans cinq points de la commune. Or ils disparaissent parfois ou bien sont éventrés. Il est nécessaire que les habitants respectent ce service

- L'élagage des chemins ruraux va être fait prochainement par les employés communaux

- Dans le cadre de l'aménagement de la voirie du bourg, l'accès des bus aux personnes à mobilité réduite sera possible

BATIMENTS COMMUNAUX

- Rénovation de la salle polyvalente : la maçonnerie est terminée. Le plaquiste a prévenu qu'il aura 1 mois de retard. Des devis sont demandés pour la fourniture du mobilier et de la vaisselle

DIVERS

- Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire annonce que les prix de fourniture d'électricité vont augmenter de 33 % pour les bâtiments communaux et de 52 % pour l'éclairage public

- La contribution au SDIS pour l'année 2023 s'élèvera à 12 326 €, représentant 17 €/habitant. Cela représente une augmentation de 436 € par rapport à 2022

- L'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais remercie la commune pour la subvention accordée destinée au changement du véhicule de portage des repas

- Déploiement de la fibre optique : 156 branchements sont encore à réaliser sur la commune. Les particuliers peuvent consulter le site « reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique » pour voir si leur logement est raccordé

- Station d'épuration : celle-ci ne fonctionnant plus correctement, des travaux doivent être réalisés en urgence. Le projet de St Etienne Métropole prévoit la création de 5 lits (roseaux et bacs à sable) au lieu de 3 actuellement. Il sera peut-être nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à un agriculteur mais qui n'est plus exploitée actuellement. Une pompe de relevage est prévue, imposant de desservir la station en électricité. Le temps de faire les relevés de géomètre, d'acquérir les terrains, de faire les études de réalisation et de réaliser les travaux, les objectifs initiaux de livraison du chantier en fin de 1^{er} semestre 2023 semblent difficiles à atteindre.

Le coût du projet sera entièrement pris en charge par St Etienne Métropole

- La 3^{ème} rencontre avec St Etienne Métropole pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aura lieu le 28 février prochain

- La médiathèque va participer à « la semaine de l'égalité » qui aura lieu du 5 au 24 mars 2023. Des livres seront mis en avant tendant à favoriser notamment l'égalité entre les hommes et les femmes

- Les Mâtrus referont les terrasses éphémères cet été : du 17 au 20 août et du 24 au 26 août 2023 (sous réserve que ces dates correspondent à la période de fermeture du Val Gourmand). Elles fonctionneront de 18h à 23h, avec une animation tous les soirs et un concert chaque week-end.

Il va être étudié la mise à disposition d'un lave-vaisselle et de raccordements électriques conséquents

- Suite à la découverte d'un énorme tas de déjections canines dans un fossé au Mont, des courriers ont été distribués à tous les habitants de ce hameau afin de leur demander d'aider la commune à identifier l'auteur de ce dépôt inadmissible. Ce courrier n'a pas été apprécié par certains habitants